



Auto-ecole cas particulier besoin de réponse

Par **Jérôme**, le **10/01/2011** à **14:36**

Bonjour,rrnrnJ'ai un souci avec mon auto école, je vous explique.rnJe me suis inscrit avec mon frère en 04/03/2010 dans une auto Ecole CER, Nous avons fait une centaine d'heures chacun d'apprentissage du code sur DVD dans les locaux de l'auto-école, nous étions arrivé a 7-8 fautes régulières, sans pour autant être sous la barre des 5 fautes régulièrement j'en suis conscient. Arrivé a échéance du temps impartie pour passer le code (6mois au total) l'auto-école nous annonce qu'il est trop tard pour poursuivre la formation a moins de repayer, après négociation ils nous on accordé 1 moi de délais supplémentaire pendant laquelle j'ai demandé plusieurs fois a faire les démarches d'inscription a l'examen du code sans qu'aucune démarche ne sois effectué malgré plusieurs demande (j'ai même eu le droit au départ en vacance après avoir demandé de certifié sa présence le jour ou l'on devait fixé une date), bien sur nous n'étions toujours pas a moins de 5 fautes régulières. Ayant comme même payer 300 Euro par personnes je voudrai évité de repayer une formation qui tourne sur DIVX dans une salle non aéré avec une écran télévisé datant de Charlemagne, sans que personne nous explique les points qui reste obscure même après la correction du DVD et surtout repayer pour une auto école qui a perdue mon dossier. Le souci est que sur le contrat que j'ai signer qui est en ma possession, il est notifier que l'inscription à l'examen du code est à la discrétion de l'auto école et ce en fonction du niveau de l'élève, et bien entendue l'agence se cache derrière cette phrase.rnrnC'est pour cela que je me tourne vers vous, je compte y aller pour régler cette histoire et faire en sorte de s'arranger à l'amiable, le souci c'est qu'au vus de ma situation je ne sais pas qu'elle moyen de pression j'ai de mon coté pour pouvoir négocier, je suis en BTS NRC 2ème année et est donc peut de temps a consacrer au code et mon frère est dans une situation similaire.rnrnPouvez vous s'il vous plait m'aider dans ma démarche en vous remerciant à l'avance, si vous avez besoin de détails ou d'information sur ma situation pour pouvoir apporter une réponse clair je répondrai merci.

Par **mimi493**, le **13/01/2011** à **19:50**

Vous expliquez bien la situation : malgré un apprentissage très long (une centaine d'heures pour toujours faire plus de 5 fautes ...) vous n'êtes pas encore en mesure de passer le code. Si la méthode de l'école ne vous plaît pas (il fallait poser les questions de suite) vous ne pouvez que changer d'école.

Par **Jérôme**, le **19/01/2011** à **13:07**

Je suis d'accord nous ne sommes toujours pas régulièrement a moins de 5 fautes au code, malgré que chez moi je suis souvent a moins de 5 fautes, mais je trouve comme même que les questions des DVD sont faite pour se tromper:
Exemple: Sur un passage avec une réglementation de priorité indiqué par un panneau, je répond bien en fonction du cas de l'image, mais à la correction la réponse est texto "Parfois on rencontre des particularités, ici le technicien à mal installé son panneau" Merci !!
Mais le faite est que j'ai payer 300 € x 2 avec mon frère pour un suivit de formation inexistant, avec aucun professeur même en tant que point informations pour des cas où l'on ne comprend pas pourquoi on a faux, il on perdue mon dossier et se cache derrière leur contrat pour nous refaire payer 300 € une présentation au code, laquelle j'aurai du avoir la première fois au moins pour avoir ma chance, surtout que l'examen du code toutes les personnes de mon entourage mon bien dit et redit qu'il était plus simple que les session de code entrainement. Cela est du au faite que c'est une chaîne d'auto école et qu'il reçoivent leurs mini-maxi de place en fonction de leur réussite et n'hésite pas a refaire payer des sommes déjà énormes.
Oui je suis d'accord avec toi, mais c'est un peut facile je trouve de profiter de l'ignorance d'un potentiel client qui ne connaît pas tout les travers du secteur, en aucun cas il ne mon donné cette information, ce qui est encore plus déroutant c'est que je n'ai aucune preuve de leur mauvaise fois pourtant réel et de leur refus de nous inscrire, car après le départ en vacance et leur discours bien rodé qui est justifié et consolidé par une petite ligne de leur contrat je me demandais si il était possible d'avoir recours ou conseille ou encore de outils pour négocier avec eux et avoir des moyens de pression divers, sans avoir recours a un avocat pour 300 €
Merci de ta réponse Mimi 493